

La mer, nouvelle frontière

PAR PHILIPPE FOLLIOT
député du Tarn

Dans outre-mer, il y a mer ; et dans mer, il y a puissance.

LA FRANCE ne se voit pas telle qu'elle est. Elle se croit « continentale et européenne » alors qu'elle est « mondiale et maritime ». Certes, de plus en plus de responsables politiques, économiques et administratifs font référence aux 11 millions de km² de zone économique exclusive (ZEE) – deuxième domaine maritime du monde –, mais sans mettre une réalité ou une stratégie derrière. Là est tout le problème : que faire de ce vaste domaine ? Comment le protéger ? Comment le valoriser ?

Il paraît important de rappeler, dans un premier temps, que le domaine maritime français est à 97,5 % ultramarin. Il est particulièrement varié tant sur un plan géographique (trois océans) qu'administratif. En effet, une ZEE qui dépend de la métropole, d'un département, d'une collectivité ou d'un territoire d'outre-mer, ce n'est pas la même chose. La métropole a ses moyens et spécificités, les départements d'outre-mer (DOM) sont une continuité juridique de la métropole et, mis à part La Réunion et, dans une moindre mesure, la Guyane, leur ZEE est peu importante. Il n'en est pas de même pour nos collectivités d'outre-mer (COM) qui ont plus d'autonomie, celles du Pacifique notamment, et qui représentent plus de la moitié de notre espace maritime.

Les DOM comme les COM ont des élus locaux et des parlementaires qui, de temps à autre, peuvent se saisir de ces questions maritimes. La situation est très différente pour les territoires d'outre-mer (TOM) car ceux-ci, peu ou pas habités, n'ont pas de représentants élus, même s'ils sont défendus et

gérés par un préfet (Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et îles Éparses). Parfois, ils sont même laissés à l'abandon (Clipperton). Ensemble, ils représentent près de 3 millions de km². Ils ne doivent pas être notre talon d'Achille et il faut s'en préoccuper.

DES TERRITOIRES À GARDER ET À SAUVEGARDER. Tout d'abord, il faut maintenir et sauvegarder notre souveraineté sur ces territoires. C'est pour cela qu'un combat visant à empêcher la ratification du traité inique et dangereux de cogestion avec l'île Maurice de l'île Tromelin a été engagé par certains parlementaires. Ce traité serait un terrible précédent avec un risque de désastreux effet domino qui aurait pour conséquence de déstabiliser notre souveraineté sur les îles Éparses et les Terres australes. Quand on voit l'arrogante puissance chinoise « qui avance ses pions » (Spratleys, Senkaku...) pour accroître son domaine maritime, et ainsi sa richesse et sa force stratégique, pendant que nous tergiversons – voire pire, abandonnons de droit (Tromelin) ou de fait (Clipperton) notre souveraineté –, on réalise la différence entre un pays « sûr et dominateur » qui croit à son avenir et un autre qui doute au point d'abandonner ou de brader son bien commun.

Au mois de mai, j'ai été le premier membre de la représentation nationale à fouler le territoire le plus isolé et reculé de la République qu'est Clipperton. Ce que j'y ai vu et constaté est édifiant¹. Nous avons « une jachère », dont les ressources halieutiques sont pillées, qu'il est urgent de valo-

« La France se croit
 'continentale et
 européenne'
 alors qu'elle est
 'mondiale et
 maritime'. »

riser et de protéger. Une souveraineté incontestable et pérenne ne peut être dissociée d'une présence humaine continue et d'une volonté étatique de répondre aux défis et aux immenses perspectives que peut offrir notre seule possession du Pacifique nord, centre de gravité du XXI^e siècle, qui, avec 436 000 km², représente une ZEE bien plus vaste que la métropole et ses 345 000 km² !

Outre la question de la protection et celle des moyens de la Marine nationale pour y parvenir, la question est de savoir pourquoi protéger et garder un tel domaine.

L'URGENCE D'UN « PLAN MER ». Trois des défis² majeurs de ce siècle, à savoir l'alimentation, l'énergie et l'accès à l'eau, ne pourront être relevés par l'humanité que par une exploitation raisonnable et raisonnée des ressources des mers et des océans. Ceci est plus que jamais d'actualité et la République française, « seul empire où le soleil ne se couche jamais », si j'ose dire, possède un atout exceptionnel pour elle et pour l'Europe avec son domaine maritime. En fait, c'est un véritable « plan mer » qui fait cruellement défaut et, au-delà, une vraie gouvernance maritime garante de la volonté

stratégique de l'État sur le moyen et le long terme. Chacun peut comprendre que le Secrétariat général à la mer piloté par des préfets aux compétences reconnues mais au poids politique insuffisant ne peut incarner cette stratégie et cette vision, pas plus que les réunions du Comité interministériel de la mer (CIMer), trop épisodiques et superficielles. La création d'un grand ministère de la Mer et de l'Outre-mer serait une réponse adaptée à la construction et à la mise en place d'un tel plan. Cela nous permettrait d'asseoir notre souveraineté en engageant une stratégie pluriannuelle de développement. Sur un plan économique, nous avons la chance, pour ces trois défis de l'alimentation, de l'énergie et de l'eau, d'avoir en parallèle de grands groupes, comme Total, de petites PME leaders mondiaux dans leur domaine, sans compter l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), véritable NASA de la mer que beaucoup nous envient.

Au-delà des moyens, il nous faut la volonté de sortir de politiques court-termistes et du coup par coup pour valoriser cet atout maritime. Il est donc urgent de mettre en place une politique de moyen et de long terme, d'inspiration gauloise, pour que la France puisse offrir à sa jeunesse un nouveau défi et une raison supplémentaire de croire à l'avenir, bref, une nouvelle frontière, pour continuer à tenir son rang dans le concert des nations ! •



France-sur-mer. Un empire oublié,
 Éditions du Rocher, 2009, 18,30 €

1. Le président de la République, François Hollande, a été saisi à ce sujet.
2. Voir de l'auteur, avec Xavier Louy, *France-sur-Mer. Un empire oublié*, Éditions du Rocher, 2009.